

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

VOMBRE DE MEMBRES

Présents	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	23

Séance du 06 Février 2020

L'an deux mille vingt et le jeudi six février à dix-huit heures dix le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX 1^{ère} adjoint.

Présents :

M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH; M. Bruno FELICIANNE Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Yvon COMBES ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Jean-Louis SAINCILY ; adjoints au maire.

Mme Francelise YEPONDE ; M. Christian CITADELLE; Mme Gladys BURAT ; M. Arthur MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Lucette SAHAI; Mme Marianne BOURRIQUIS ; M. José CANEVY ; Mme Nadège PERMAL ; Mme Anick ARNASSALOM ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Richard PROMENEUR ; Conseillers Municipaux.

Représentés :**Absents :**

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Pierre ALBINA ; M. Nicole VEREPLA Mme Raphaëlle DAGONIA; Mme Nadia MECHARLES; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA; Mme Francelise LAPIN – BEGARIN ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

DELIBERATION N°2020/02/02

MODIFICATION DU BUDGET RELATIF A LA REHABILITATION DES BATIMENTS ALI TUR PERMETTANT LA SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION N° 2017-14/DAC DU 23 OCTOBRE 2017

Dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments Ali Tur, la ville de Lamentin et la Direction des Affaires Culturelles (DAC) ont convenu d'un accompagnement financier à travers la convention n° 2017-14/DAC du 23 octobre 2017.

Cette convention a acté un engagement de l'État à hauteur de 197 650€ soit 50% du montant subventionnable de cette opération qui s'élevait à 395 300€.

L'évaluation financière de ce projet s'est faite à partir d'un avant-projet sommaire (APS) effectué par la maîtrise d'œuvre et prévoyait un coût total de 686 600,98€ dont 395 300€ en lots patrimoniaux subventionnables.

Aujourd'hui, l'avant-projet définitif (APD) réévalue à la hausse la réhabilitation du Palais de Justice. Ainsi le coût total prévisionnel des travaux du projet s'élève à 780 854,45€ dont 432 582 € en lots patrimoniaux, soit une augmentation de 37 282€ de la part subventionnable.

En conséquence un nouveau budget dont le coût total de l'opération inclus le cout des travaux + les frais d'honoraires + le cout des études doit être de nouveau voté et approuvé par délibération afin de présenter une demande d'avenant à la DAC pour la réévaluation du montant de la subvention accordée sur la base du nouveau budget et du plan de financement qui sera proposé.

Le nouveau budget de l'opération précitée se décompose ainsi :

	MOE	BDC-APAVE	CSPS-	ANALYSE BETON-GINGER	ANALYSE STRATIGRAPHIQUE ET CHRAMATIQUE- TERH	DIAG AMIANTE- APAVE	RELEVETOPOGRAPHIQUE- TOPOGRAPH	TRAVAUX-MONTANTACT	Total
Montant ht	118 800,00 €	15 782,20 €	3 420,00 €	9 570,00 €	8 100,00 €	5 100,00 €	2 763,00 €	854 042,91 €	1 017 578,11 €
TVA	10 098,00 €	1 341,49 €		813,45 €	688,50 €	433,50 €	234,86 €	72 593,65 €	86 203,44 €
TTC	128 898,00 €	17 123,69 €		10 383,45 €	8 788,50 €	5 533,50 €	2 997,86 €	926 636,56 €	1 094 828,05 €

Il vous est demandé d'approuver le nouveau budget de l'opération de réhabilitation du Palais de justice Ali TUR et d'autoriser la demande d'avenant à la Direction des Affaires Culturelles pour la réévaluation de la subvention accordée.

Le conseil Municipal

Considérant la signature de la convention n° 2017-14/DAC du 23 octobre 2017 actant la participation de la Direction des Affaires Culturelles à l'opération de réhabilitation des bâtiments Ali Tur,

Considérant la nécessité d'un accompagnement financier sur cette opération de réhabilitation et l'opportunité d'un cofinancement sur ce projet

Considérant la nécessité de voir aboutir le projet de réhabilitation des Bâtiments Ali Tur pour la politique publique de redynamisation du centre bourg de la ville.

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'approuver le nouveau budget ci-dessous relatif à l'opération de réhabilitation des bâtiments Ali Tur – Palais de Justice, et d'autoriser toutes demandes relatives à la convention n° 2017-14/DAC du 23 octobre 2017

	MOE	BDC-APAVE	CSPS-	ANALYSE BETON-GINGER	ANALYSE STRATIGRAPHIQUE ET CHRAMATIQUE- TERH	DIAG AMIANTE- APAVE	RELEVETOPOGRAPHIQUE- TOPOGRAPH	TRAVAUX-MONTANT ACT	Total
Montant ht	118 800,00 €	15 782,20 €	3 420,00 €	9 570,00 €	8 100,00 €	5 100,00 €	2 763,00 €	854 042,91 €	1 017 578,11 €
TVA	10 098,00 €	1 341,49 €		813,45 €	688,50 €	433,50 €	234,86 €	72 593,65 €	86 203,44 €
TTC	128 898,00 €	17 123,69 €		10 383,45 €	8 788,50 €	5 533,50 €	2 997,86 €	926 636,56 €	1 094 828,05 €

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,

M. Ephrem GLORIEUX